

ANNEXE N°5 : Caractéristiques techniques particulières

Le site de l'Espace Roger Ollivier est soumis à des contraintes d'usage et de fonctionnement auxquelles le candidat devra souscrire. Ces conditions seront précisées dans la convention temporaire d'occupation du domaine public.

Les critères obligatoires sont listés dans l'onglet dédié du document "cadre de réponse".
Les critères qui seront soumis à notation sont listés dans l'onglet dédié du même document.

Ces critères spécifiques au site de l'Espace Roger Ollivier sont détaillés ci – dessous afin d'explicitier les attentes de la commune de Plérin.

Détails concernant les critères techniques :

- Le candidat proposera un planning de travaux en site occupé, en immobilisant double ligne de stationnement par double ligne de stationnement, avec isolement des zones de travail avec des barrières de type HERAS.
- Le candidat proposera un planning de travaux en dehors de la période octobre, novembre, décembre, qui est la période de forte utilisation de l'Espace Roger Ollivier (ERO).
- Compte – tenu du besoin d'accessibilité ponctuelle aux camions, une zone du parking sera réservée pour ces véhicules (plan de la zone d'implantation joint en annexe n° 4).
- Les ombrières ne se déporteront pas sur les voies de circulation.
- Le candidat veillera à la bonne gestion des eaux de toiture dans le respect des principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) déjà en place sur l'aire de stationnement avec des zones enherbées et des noues. Il s'agit de répartir les eaux pluviales vers ces aménagements spécifiques et de préserver les noues. Les fonctions infiltrantes des noues ne seront pas altérées notamment par l'implantation des poteaux de structure.
- Le candidat veillera à porter atteinte le moins possible au revêtement existant et expliquera les modalités de sa proposition pour la mise en place des fondations, du passage des réseaux et du raccordement. Dans cette démarche, le candidat pourra étudier la possibilité de réemploi des fourreaux de l'éclairage qui sera démonté.
- Les candélabres présents sur le parking feront l'objet d'une dépose soignée et seront emballés dans du feutre de sorte que la ville de Plérin puisse les réutiliser.
- Les suppressions de candélabres sur la zone de construction ne remettront pas en question l'éclairage des autres zones. Le candidat précisera les dispositions prévues dans ce sens.
- La construction pourrait avoir un impact sur certains arbres et plantations, auquel cas le candidat en explique les raisons, la méthode de retrait de ces végétaux ainsi que les modalités de compensation.

Détails concernant la qualité du projet :

- Le candidat précisera si des places de parking sont supprimées et si oui, leur nombre.
- Les ombrières seront dimensionnées en hauteur pour l'accès des véhicules légers : 3 m au point le plus bas.
- De plus, le candidat proposera une signalétique adaptée apposée sur les ombrières afin d'indiquer la hauteur maximale des véhicules.
- Une équipe pluridisciplinaire sera définie dans l'offre du candidat pour l'étude de structure et l'étude de sol.

Option optimisation de l'installation

En option, le candidat pourra proposer des équipements permettant d'optimiser les travaux.

Par exemple :

- l'implantation d'une installation de recharge des véhicules électriques d'1 X 22 kW minimum, en précisant les modalités de propriété, d'exploitation, de maintenance et d'entretien ;
- l'alimentation du nouveau dispositif de balisage lumineux installé sur les ombrières, par certains des modules photovoltaïques de la centrale ;